

DELIBERATION N° 6 EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU VENDREDI 21 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt et un du mois de Février à 10h00, le Conseil d'Administration de la Régie des Thermes de DIGNE-LES-BAINS, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Francis KUHN, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Marie-José MAGAUD, Bernard TEYSSIER, Gilbert REINAUDO, Michel BLANC, Francis KUHN, Olivier LAMARQUE, Anthony LORION

Excusés : Martine THIEBLEMONT, Benoît CAZERES

Le quorum est atteint

Invitée : Cécilia Chevalier : Directrice Générale des services de Provence-Alpes-Agglomération

Présence de : Véronique LEMER, Directrice de la Régie des Thermes.

Est nommée secrétaire de séance : Véronique LEMER

Objet : Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

Monsieur Francis KUHN rapporteur, expose ce qui suit :

La Régie des Thermes souhaite passer en télétransmission le contrôle de légalité pour les actes.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de :

- Valider le principe de télétransmission ;
- Autoriser le Président, Francis Kuhn, à signer la convention avec le représentant de l'Etat ;
- Autoriser le Président à signer le contrat avec le tiers de télétransmission.

- **Le Conseil d'Administration, après délibération, à l'unanimité, valide le principe de télétransmission ;**

autorise le Président, Francis Kuhn, à signer la convention avec le représentant de l'Etat et

autorise le Président à signer le contrat avec le tiers de télétransmission.

Francis Kuhn

Président

REGIE DES THERMES

04000 DIGNE LES BAINS

Tél. : 04 92 32 32 92

N° Siret 538 052 044 00012